



Négociations

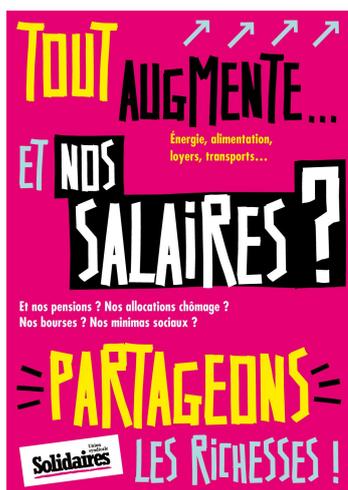
Négociations Annuelles Obligatoires



NAO 2025 : LE REMAKE DE LA HONTE !

UNE INDECENTE DEMAGOGIE POUR NE JAMAIS NEGOCIER !

C'est toujours à l'occasion des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) que **N. Namias**, président du directoire de BPCE, et ses sbires veulent nous faire croire que les Caisses d'épargne continuent de souffrir plus que leurs concurrents, avec par exemple le fait du pincement des marges d'intérêts compte tenu de la part historique dans la distribution du livret A. **Mais aujourd'hui, c'est un nouveau mensonge.** Non seulement tous les métiers du groupe connaissent de belles performances commerciales, mais les marges se reconstituent. Et pour finir le résultat de BPCE progresse de 8% pour afficher 2,6 Md€ de bénéfice au 3^{ème} trimestre 2024.



N. NAMIAS TOURNE LE DOS VOLONTAIREMENT AUX SALARIÉ-ES !

Vous l'aurez bien compris, N. Namias est beaucoup plus préoccupé à tracer ses grandes priorités économiques de croissance qu'à augmenter les salaires.

Pour lui, c'en est déjà fini le temps des belles formules toutes faites dans le seul but de flatter son auditoire : « **Permettre à nos clients, nos sociétaires et collaborateurs d'aborder l'avenir en confiance** » en parlant de son Plan Stratégique VISION 2030... Il est beaucoup moins proluxe quand il s'agit d'aborder les 183 M€ (89 M€ pour les CE et 94 M€ pour les BP) d'exonérations de cotisations patronales... De quoi verser la prime « PPV » de 3000 € revendiquée par SUD-Solidaires.

ABORDER L'AVENIR AVEC CONFIANCE ! OUI MAIS COMMENT ?

La troisième réunion de NAO du 19 novembre dernier, s'est terminée par un échec, avec une proposition patronale minable de :

⇒ **0,5% d'augmentation générale de salaire !!!**

Pour rappel, notre syndicat revendique 300 € d'augmentation mensuelle avec un salaire minimum de 1 700 € net.

Les salarié·es subissent depuis ces dernières années un haut niveau d'inflation : le « **POUVOIR DE VIVRE** » a considérablement baissé en 4 ans (lire notre tract du 22 octobre dernier) !

N. Namias et les présidents des CE, ou généralement tous ceux qui n'ont rien à donner et tout à prendre, veulent comme chaque année relancer le dialogue social avec pour seul objectif :

⇒ **Préserver la politique de grande rigueur salariale !**

Quelles que soient les revendications des syndicats, N. Namias répond toujours par la négative.

LA BOTTE SECRETE DU MOINS DISANT SOCIAL DE BPCE !

En 2017, des syndicats collaboraient avec BPCE à la casse du dernier pan collectif du socle social des Caisses d'épargne : retrouvez notre dossier de 8 pages sur notre site ([lien](#)) « Classifications 2017 pour les nuls ».

A l'époque, SUD-Solidaires résumait ainsi cette arnaque sociale :

- Les nouveaux salaires minimums sont toujours figés !
- Les promotions sont toujours sous-payées !
- Toujours aucune garantie collective d'évolution de carrière !
- Une individualisation de la politique salariale accrue !
- Aucun droit pour les salarié·es à se faire entendre sur leur classification individuelle !

Toutes ces années nous ont donné raison, ce nouveau dispositif a hypothéqué les intérêts des salarié·es depuis la mise en place de cet accord que SUD-Solidaires a combattu, dénoncé et refusé de signer.

DES MESURES DE RATTRAPAGE INSUFFISANTES POUR MIEUX FAIRE AVALER LA PILULE DE LA NAO 2025 ?

Aujourd'hui, pour refuser toute velléité d'augmentation générale des salaires, BPCE propose d'ajuster :

⇒ **Le niveau de salaire à l'embauche :**

Les Salaires Annuels Minimaux de Branche (SAMB) augmenteraient de 5% pour les cadres et 10% pour les techniciens. Cela concernera uniquement les nouveaux entrants tout en sachant que **les CE, dans leur grande majorité embauchent déjà à des niveaux de salaire équivalents à la proposition de BPCE.** Un coup pour rien !

⇒ **La promotion sans changement d'emploi :**

Elle passerait de 35% à 50% du différentiel de salaire entre l'ancien niveau de classification et le nouveau. Exemple : **un·e salarié·e qui passerait de E à F, percevrait environ 12 € net de plus par mois.** Pour information, SUD-Solidaires revendique **une prime d'expérience de 100 € nets par mois tous les 3 ans.**

⇒ **La promotion avec changement d'emploi :**

Elle passerait de 50% à 75% du différentiel de salaire entre l'ancien niveau de classification et le nouveau. Exemple : **un·e salarié·e qui passerait de F à G, percevrait environ 41 € net de plus par mois.** On est très loin de revaloriser le changement de poste et ses nouvelles responsabilités à sa juste valeur !

Il faudrait quand même être très (trop) poli pour endosser la responsabilité et accepter la proposition indécente d'augmentation générale de salaire de 0,5% de la direction. Une dernière réunion des NAO est prévue le 11 décembre prochain...



L'URGENCE

C'EST DE « POUVOIR VIVRE » DIGNEMENT DE SON TRAVAIL !